

Convocation le 7 janvier 2021

Publication le 21 janvier 2021

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un le jeudi 14 janvier à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, MM. Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie

Membres absents : Mme Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice (procuration à M. Jeannot), Brun Samuel, Vandé Yves

Secrétaire : Monsieur Riccucci Sébastien

### **Ordre du Jour :**

- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020
- Extension et réhabilitation de la salle des fêtes : approbation du projet et plan de financement
- Désignation d'un référent commission géographique au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
- Voirie communale
- Affaires scolaires
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal** de la séance du 10 décembre 2020 à l'unanimité.

### **Extension et réhabilitation de la salle des fêtes : approbation du projet et plan de financement** (délibération n° 1-14/01/2021)

M. le Maire présente l'avant-projet concernant l'extension et la réhabilitation de la salle des fêtes proposé par le cabinet Temis Architectes modifié suite au diagnostic amiante.

Une extension de 18 m<sup>2</sup> permettra de ranger les tables et les chaises. Elle est prévue à la sortie nord, du côté des toilettes. Elle se positionnera à la hauteur de la petite avancée extérieure (casquette) existante et sous la fenêtre de la cuisine du logement. La charpente sera en bois et la couverture en tuiles afin de conserver l'homogénéité du bâtiment. Une fenêtre extérieure apportera de la lumière. Un préau de 10 m<sup>2</sup> sera attenant à l'extension.

La réhabilitation comprend :

- Un lot désamiantage concernant la présence d'amiante au niveau des joints de vitrage des menuiseries extérieures,
- Le changement des portes et fenêtres en alu avec une mise aux normes accessibilité pour les portes,
- La mise en place de volets battants en alu sur la façade sud,
- La réfection des plafonds avec la mise en place de plaques rayonnantes pour le chauffage,
- La ventilation de la salle,
- L'installation d'une cloison escamotable et acoustique pour séparer la salle en deux,
- La pose de panneaux acoustiques,
- Un revêtement de sol en résine ou le carrelage sera changé,
- La réfection de la peinture, pose de plinthes en bois peintes.

Suivant la pré-étude, le coût de l'opération s'élève à 231 756 € HT réparti de la manière suivante : travaux 211 100 € HT dont 154 700 pour la rénovation et 56 400 € pour l'extension, honoraires architecte 16 055 €, bureau de contrôles techniques 2 650 €, mission SPS 1 951 €.

Dans l'hypothèse de l'attribution de subventions, le plan de financement serait le suivant :

- DETR	30 %	:	69 526,80 €
- DSIL plan de relance	30 %	:	69 526,80 €
- Autofinancement		:	92 702,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet et le plan de financement,
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de la commune.

### **Désignation d'un référent commission géographique au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise** (délibération n° 2-14/01/2021)

Le conseil municipal a procédé à l'élection d'un référent à la commission géographique au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Est élue : Madame Sylvie Kilque.

### **Voirie communale**

La commission a procédé à un état des lieux des chemins ruraux. Le territoire a été divisé en cinq et chaque membre a visité les chemins sur un secteur donné. Tous les chemins ruraux ont été vus. Ces relevés ont permis de prioriser les travaux. Cette action sera également effectuée sur les voies communales au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Une réflexion est menée sur la plantation de haies.

Les panneaux de signalisation des lieux-dits sont à nettoyer.

### **Affaires scolaires**

Une réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'initiative des membres du SIVU RPI Cours Surin, Xaintray, à la mairie de Champdeniers, en présence de Mme CLISSON (Inspectrice de la circonscription de Parthenay), des maires de Champdeniers, Cours, Xaintray et du président du SIVU-RPI. Y assistaient aussi le 1<sup>er</sup> adjoint, l'adjointe en charge des affaires scolaires et la secrétaire générale de la commune de Champdeniers.

La réflexion porte sur :

- la baisse des effectifs lors de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022 et les suivantes qui doit, selon Madame Clisson, inspectrice de l'éducation nationale, entraîner une fermeture de classe sur le RPI et peut-être sur Champdeniers.
- La volonté de l'éducation nationale de créer des regroupements concentrés, afin de favoriser une dynamique de l'équipe pédagogique, impossible à mettre en place sur des sites trop éclatés.

Ces évolutions n'étant pas anodines car elles entraînent une modification de l'organisation que nous connaissons aujourd'hui méritent qu'une véritable réflexion soit conduite, au-delà du groupe actuel par chaque conseil, en concertation avec les parents d'élèves, les administrés et bien entendu les enseignants afin d'être force de proposition. Il n'est en effet pas possible de conduire un projet sérieux dans les 2 mois qui nous séparent de la carte scolaire. Il faut donc se donner la rentrée scolaire 2022 comme objectif. Par ailleurs, la commune de Sainte-Ouene, située sur ce même territoire, doit être associée à cette réflexion.

Face à ce constat, décision est prise qu'un courrier commun sera adressé sous 15 jours au DASEN (directeur académique) des Deux-Sèvres, pour demander un moratoire d'un an, en conservant le même nombre de classes qu'aujourd'hui, pour l'année 2021-2022, afin de laisser le temps d'établir un projet global concernant les communes suivantes : Champdeniers, Cours, Sainte-Ouenne, Surin et Xaintray. Un point régulier doit être fait avec Mme Clisson afin de concrétiser le projet scolaire pour le territoire concerné. Un engagement a été pris afin d'aboutir à une solution construite en commun en prenant en compte l'intérêt premier des élèves.

Mme Clisson informera de son côté le DASEN de cette proposition et reviendra vers nous par la suite.

### **Compte rendu EPCI et commissions**

Conseil d'école : Listage des travaux exécutés ou à exécuter.

### **Questions diverses**

- Place de l'église, deux chiens aboient fréquemment. Pendant les cérémonies à l'église, ce phénomène est très pénible. Voir le propriétaire afin de faire cesser ce désagrément pendant les sépultures.

Séance du 14 janvier 2021 : délibérations n° 1-14/01/2021 à 2-14/10/2021